

**Délibération n° 2017-266 en date du 20 DECEMBRE 2017**  
**Portant décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution**

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénéraillles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/12/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 44	Votants : 46	POUR : 48
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 48	

**Présents :** MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, MARTIN, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SIDOUX, SAUVANET, GRANGE.

**Pouvoirs :** MM. PEROCHE à LE CORRE, GENDRAUD à VENTENAT.

**Excusés :** MM. SIMONET, BRUNET A, RICHIN, MICHON, PERRIER F, RAILLARD, LAVAUD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VERDIER.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que :

Vu les articles L. 5211-10 et L 2122-22 du C.G.C.T. ;

Vu les délégations qui lui ont été accordées par délibérations n° 2017-004 et 2017-007 du 16 janvier 2017, n° 2017-012 du 1<sup>er</sup> février 2017 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de ces délégations ;

Le Conseil Communautaire prend note des décisions suivantes :

1. Pour contracter et signer tout emprunt à court, moyen et long terme, pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budger :

- Signature d'un contrat de prêt, auprès de la Caisse des Dépôts, composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 420 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<p><b>Ligne du Prêt : PSPL</b> <b>Montant : 420 000 euros</b> <b>Durée de la phase de préfinancement : 4 mois</b> <b>Durée d'amortissement : 40 ans</b> <b>Périodicité des échéances : Trimestrielle</b> <b>Index : Livret A</b> <b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b> Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1% <b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :</b> en fonction de la variation du taux du LA <b>Amortissement : Prioritaire</b> <b>Typologie Gissler : 1A</b> <b>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</b></p>
--

Accusé de réception en préfecture  
2017-12-27-2017-220-2017-266-DE  
Date de télétransmission : 11/01/2018  
Date de réception préfecture : 11/01/2018

*Communauté de Communes*  
**CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS**

- Signature d'un contrat de prêt, auprès de la Caisse des Dépôts, composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 450 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes

**Ligne du Prêt : PCV**  
**Montant : 450 000 euros**  
**Durée de la phase de préfinancement : 18 mois**  
**Durée d'amortissement : 40 ans**  
**Périodicité des échéances : Trimestrielle**  
**Index : Livret A**  
**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75%**  
**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**  
**Amortissement : Prioritaire**  
**Typologie Gissler : 1A**  
  
**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

2. Pour la signature des marchés publics et leurs avenants (au-dessus de 25 000€)

Dossier « *Création d'une maison de santé pluri professionnelle à Auzances* »

- Signature de l'avenant n°3 du lot n°6 Menuiseries Intérieures concernant les travaux « Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Auzances »

Entreprise titulaire du marché : NAUDON MATHE

Montant initial du marché :	87 979.89 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	1 267.28 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	- 5 439.00 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	951.30 € HT
Nouveau montant de marché :	84 759.47 € HT
Ecart introduit par l'avenant :	- 3.66 %

- Signature de l'avenant n°3 du lot n°1 VRD Terrassement concernant les travaux « Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Auzances »

Entreprise titulaire du marché : SAS EUROVIA

Montant initial du marché :	136 448.99 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	4 519.00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	1 744.78 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	-201.50 € HT
Nouveau montant de marché :	142 511.27 € HT
Ecart introduit par l'avenant :	4.44 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 11 janvier 2018  
Pour copie conforme, le 11 janvier 2018

**Le Président,**  
**Pierre DESARMENIEN**

Accusé de réception en préfecture  
023-242300127-20171220-2017-266-DE  
Date de télétransmission : 11/01/2018  
Date de réception préfecture : 11/01/2018